LE FIL

BIMESTRIEL BELGE FRANCOPHONE D'AMNESTY INTERNATIONAL
JUIN / JUILLET 2010
N°3

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL
Rue Berckmans 9,
1060 Bruxelles
Éditrice responsable : Christine Bika
Bureau de dépôt : Bruxelles X
N° agréation : P901135

BELGIQUE-BELGIË
P.P. - P.B.
1/23456

AMNESTY INTERNATIONAL

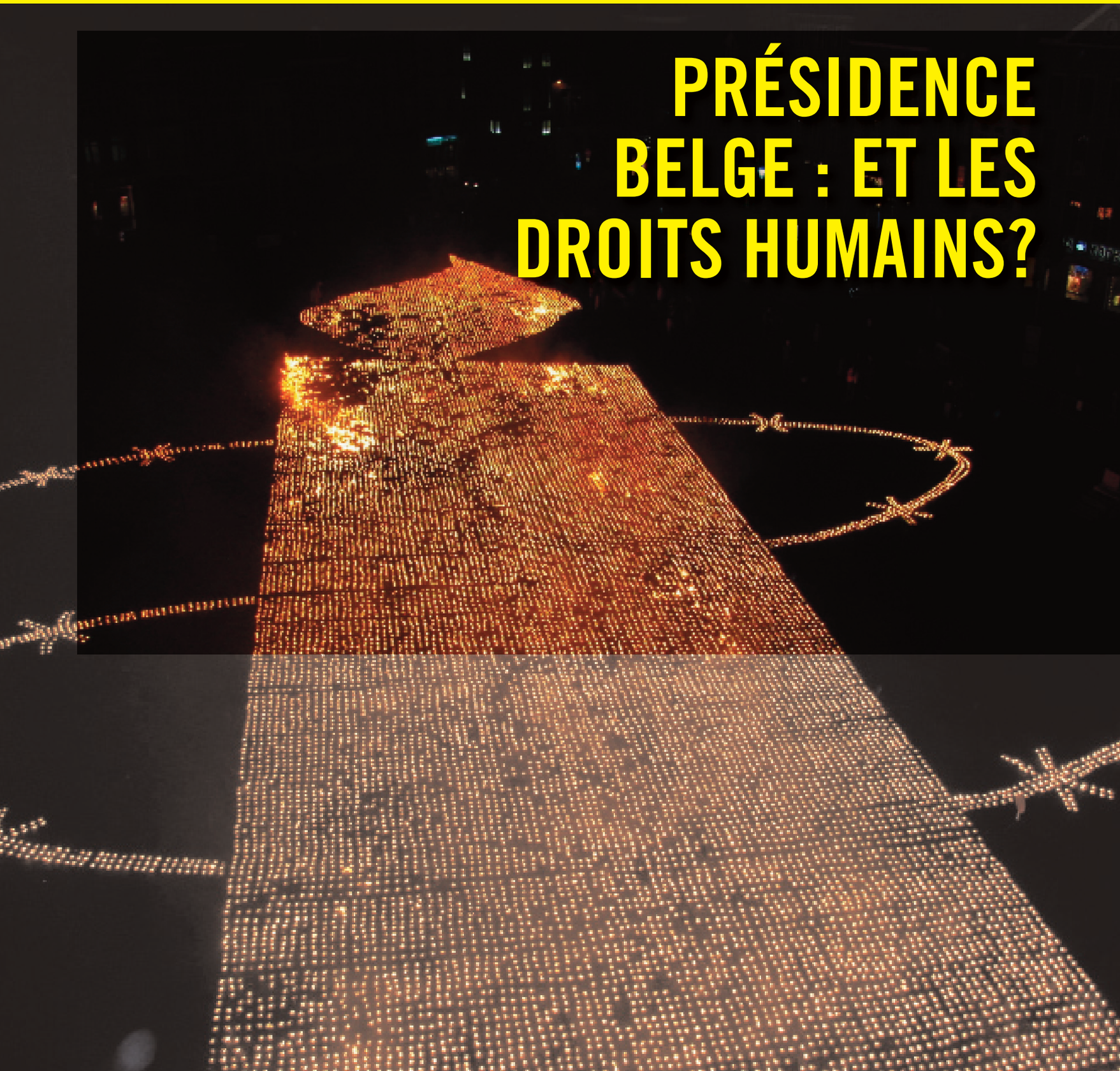

PRÉSIDENCE BELGE : ET LES DROITS HUMAINS?

Cela fait une année…

…qu'Amnesty International a lancé la campagne *Exigeons la dignité* pour combattre les atteintes aux droits humains qui pérennisent la pauvreté. Pendant cette période, la campagne s'est centrée sur quatre domaines clés : la mortalité maternelle des femmes qui vivent dans la pauvreté, les droits des habitants des bidonvilles, les atteintes aux droits humains commises par les grandes entreprises, et la garantie juridique des droits économiques, sociaux et culturels.

Quels résultats avons-nous obtenus ?

En septembre 2009, nous avons lancé notre campagne pour réduire la mortalité maternelle en Sierra Leone. Le 27 avril 2010, le gouvernement de Sierra Leone a annoncé l'instauration de la gratuité des soins médicaux pour les femmes enceintes, les femmes allaitantes et les enfants de moins de cinq ans.

En juin 2009, notre rapport *Kenya: the unseen majority* a demandé qu'il soit mis fin aux expulsions forcées et autres violations des droits humains dans les bidonvilles de Nairobi. En septembre 2009, le gouvernement kényan a de nouveau affirmé qu'il s'engageait à adopter des lignes directrices nationales sur les expulsions qui intégreront une procédure légale et d'autres garanties.

Ce ne sont là que deux exemples des changements réels suscités par la campagne *Exigeons la dignité*. Vos lettres, cartes postales, pétitions et actions en ligne sont efficaces.

Nous avons encore beaucoup à faire. Rendez-vous sur **www.amnesty.be** pour obtenir des informations et des moyens d'agir.

ÉDITO

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous avons toujours un gouvernement intérimaire. C'est lui qui prendra en main, autant que faire se peut, la présidence belge de l'Union européenne. C'est dire l'incertitude qui plane sur les recommandations que nous avons formulées à nos dirigeants, recommandations visant à améliorer les droits humains, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union.

C'est d'autant plus vrai que la mise en place du traité de Lisbonne entraîne une redéfinition des fonctions et des pouvoirs : la place qu'occupera le Président, tout comme le rôle de la « ministre » des affaires étrangères, Mme Catherine Ashton. De même, le rôle et la composition du Service Européen d'Actions Externes (SEAE) restent à définir clairement.

Mais une chose est sûre: l'Union européenne ne remplit pas le rôle politique en matière de droits humains que son poids économique devrait lui permettre d'occuper. C'est peu de le dire quand on voit son absence étourdissante dans le dossier Moyen-Orient, ou quand on analyse le scandale du traitement accordé aux Roms un peu partout en Europe. Sans parler du traitement des demandeurs d'asile, notamment en Grèce.

C'est notre rôle de citoyens de rappeler à nos élus, même s'ils semblent parfois lointains voire impuissants, que nous voulons une Europe dont nous pourrions être fiers. Les nouveaux pouvoirs accordés au Parlement européen devraient les aider à aller de l'avant.

Philippe Hensmans, directeur d'AIBF

© Amnesty International Publications 2010
www.amnesty.org
AIBF et ÉFAI pour la version belge francophone
9, rue Berckmans • 1060 Bruxelles
Tel.: 02/538.81.77 • Compte: 001-0520520-94
www.amnesty.be
Imprimé par Remy Roto sur papier recyclé.
Tous droits de reproduction réservés.
Cette publication ne peut faire l'objet, en tout ou en partie, d'aucune forme de reproduction, d'archivage ou de transmission, quels que soient les moyens utilisés (électroniques, mécaniques, par photocopie, par enregistrement ou autres), sans l'accord préalable des éditeurs.
Photo de couverture : action d'Amnesty International Belgique flamande en soutien aux défenseurs des droits humains en Chine, Saint-Trond, 4 juin 2008 © Sammy Van Cauteren

SUIVEZ LE FIL

PRÉSIDENCE EUROPÉENNE BELGE: HALTE À LA TORTURE

Mettant fin à plusieurs années de négociations sur des questions institutionnelles, le traité de Lisbonne est entré en vigueur le 1er décembre 2009, après sa ratification par les 27 pays de l'Union Européenne (UE).
Ce traité transforme en profondeur l'architecture institutionnelle de l'Union. **PAGE 2**

DAZIBAO SUR LA PRÉSIDENCE

PAGES CENTRALES

VOUS PARTEZ EN VACANCES EN ITALIE ?

En Italie, ces dernières années, les politiciens et les médias mènent une campagne agressive contre les Roms (ou Tsiganes). Un « Plan nomades » en réponse à ce qui est appelé « l'urgence nomade » a été adoptée à Rome. Ce plan permet aux autorités d'expulser de force des Roms de leurs logements, en violation des normes du droit international. En **PAGE 20**.

Q&A

Salil Shetty, le nouveau secrétaire général d'Amnesty International, parle au FIL de son travail pour la Campagne du millénaire des Nations unies et partage ses réflexions sur son nouveau rôle. **PAGE 4**

LA QUÊTE DE JUSTICE : POUR LE RESPECT DE TOUS LES DROITS, POUR LE RESPECT DES DROITS DE TOUS

À l'occasion du lancement du *Rapport 2010 d'Amnesty International : La situation des droits humains dans le monde*, Claudio Cordone, secrétaire général par intérim d'Amnesty International, examine les principales difficultés rencontrées dans le combat pour que les responsables d'atteintes aux droits humains rendent des comptes et que justice soit faite.
PAGE 6

CAMPAGNE EN FAVEUR DE LA JUSTICE INTERNATIONALE

Joignez-vous à l'appel lancé par Amnesty International en faveur d'un système efficace de justice internationale. **PAGE 10**

APPELS MONDIAUX

LISEZ, DIFFUSEZ, AGISSEZ

VOIR L'ENCART

AGENDA D'AMNESTY INTERNATIONAL BELGIQUE FRANCOPHONE

PAGE 22

SALIL SHETTY

Salil Shetty sait par expérience que de simples citoyens peuvent vraiment faire changer les choses lorsqu'ils s'organisent et font entendre leur voix. Élevé dans une famille de militants en Inde, il est devenu président de l'ONG internationale ActionAid, qui lutte contre la pauvreté, puis directeur de la Campagne du millénaire des Nations unies. En juillet, il prend les fonctions de secrétaire général d'Amnesty International. Il parle au Fil des défis à venir.

© Amnesty International

Q Qu'est-ce qui a fait de vous un militant ? Y a-t-il eu un moment clé de votre vie qui vous a incité à passer à l'action en participant au travail d'une ONG ?

R Étant donné l'environnement familial dans lequel j'ai grandi, il eût été étonnant que je fasse autre chose ! Ma mère était avocate et très impliquée dans le mouvement des femmes ; mon père est journaliste et participe activement au mouvement dalit. Chez moi, c'était le siège de plusieurs mouvements, un lieu accueillant pour toutes sortes de militants. Nos lignes téléphoniques étaient constamment sur écoute, des policiers rôdaient devant la maison et mon père a été arrêté plusieurs fois. J'ai grandi en Inde au cours d'une période très tumultueuse. En 1976, l'état d'urgence a été décrété, les droits ont été restreints et cela a suscité une vague de militantisme chez les journalistes, les étudiants, les artistes et de nombreux autres citoyens de mon pays. Les personnes qui ignorent mon histoire pourraient supposer, connaissant mon travail sur la pauvreté, que je viens d'un milieu où l'on défendait les droits économiques, sociaux et culturels, mais cela m'est en fait venu bien plus tard. Mon point d'entrée dans ce type de travail est davantage lié aux droits civils et politiques.

Q En 2003, vous avez été nommé directeur de la Campagne du millénaire des Nations unies, qui avait pour vocation d'inciter la population et les institutions du monde entier à soutenir les Objectifs du millénaire pour le développement. Quelles ont été les principales difficultés et réalisations de cette campagne ?

R Je pense que les efforts déployés par cette campagne pour mobiliser les gens afin qu'ils agissent collectivement sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ont eu un impact considérable. De réels progrès ont été accomplis ; par exemple, de la part des pays riches, l'aide internationale a battu des records entre 2003 et 2008, et quelque 35 pays ont vu leur dette annulée. On ne peut mettre tout cela sur le compte de la campagne – le mouvement en faveur de l'annulation de la dette, par exemple, existe depuis longtemps – mais elle a apporté sa pierre à l'édifice. Et, surtout, nous avons constaté des progrès très concrets dans la vie des personnes pauvres dans les pays en développement : une forte réduction de l'extrême pauvreté, une amélioration de l'accès à l'eau et la scolarisation d'environ 40 millions d'enfants supplémentaires.

Dès le début, nous avons dit que si des changements devaient se produire, ce serait dans le contexte national et plus particulièrement au niveau local. Tant que les responsables politiques ne ressentiront pas de pressions exercées par leurs électeurs, ils ne changeront pas les choses. Si les dirigeants des États n'éprouvent pas la nécessité de changer, alors les conférences mondiales ne peuvent pas en faire davantage. C'est pourquoi notre approche privilégie les initiatives partant de la base.

En ce qui concerne les difficultés, il n'est pas facile pour les Nations unies d'amener les gouvernements à rendre des comptes. Nous avons dû réaliser un équilibre malaisé pour parvenir, tout en étant à l'intérieur, à faire des choses qui sont parfois politiquement délicates. Et, bien sûr, il existe des difficultés dans le contexte national. Dans de nombreux pays, l'idée que les citoyens peuvent demander des comptes au gouvernement est mal accueillie. ➔

© Marie Frechon

Salil Shetty à l'Assemblée générale annuelle 2010 d'Amnistie internationale Canada (francophone), avec la directrice générale de la section, Béatrice Vaugrante.

Q Les efforts pour lutter contre la pauvreté sont au cœur de votre travail depuis au moins trois décennies. À votre avis, que peut apporter la perspective d'Amnesty International, axée sur les droits humains, à la campagne contre la pauvreté ?

R Toutes les organisations d'aide au développement se sont mises à parler de développement fondé sur les droits, mais de façon assez vague, à mon avis. Amnesty International est déjà présente sur cette question et la tâche qu'elle entreprend est, à l'inverse, d'essayer de comprendre comment la notion de droits peut s'appliquer au développement.

La distinction entre les droits économiques, sociaux et culturels, d'une part, et, d'autre part, les droits civils et politiques n'est pas très utile d'un point de vue pratique. Ce sont les mêmes personnes dont les droits de tous types sont bafoués. Souvent, ces notions se superposent ; de plus, les personnes touchées constituent la majorité de la population mondiale. Si vous prenez, par exemple, certains domaines que je connais très bien – pauvreté, éducation, santé, eau – nous constatons souvent que le principal obstacle qui empêche les personnes privées de ces droits d'en bénéficier est le manque d'information. Or, le droit à l'information entre dans la catégorie des droits civils et politiques. Amnesty International pourrait s'intéresser à ces éléments qui, sans être peut-être des droits sociaux et économiques à proprement parler, ont une influence très directe sur la concrétisation de ces droits. Je pense que nous devons trouver des moyens de relier ces deux domaines de façon beaucoup plus systématique.

Cependant, nous devons aussi nous appuyer sur les points forts d'Amnesty International et aborder les questions en partant des domaines que nous connaissons le mieux, comme le droit à l'information ou le combat pour que tous les droits relèvent de la compétence des tribunaux. Chercher comment concrétiser cette notion en faveur de ceux qui vivent dans la pauvreté, c'est un vaste champ d'action dans lequel Amnesty International peut apporter sa contribution.

Q Comment voyez-vous le rôle des ONG, petites ou grandes, et des militants ?

R Je préfère parler d'organisations populaires et de mouvements populaires. Dans mon travail, il est évident que ceux qui changent réellement les choses sont les simples citoyens qui militent pour que quelque chose se passe. La plupart des obstacles rencontrés lorsque nous traitons l'une de ces questions ne sont pas techniques mais politiques, et pour obtenir un changement politique, la seule façon, c'est que des personnes s'organisent, fassent entendre leur voix et exercent une pression. Ce militantisme, cette action partant de la base est au cœur de tout changement. L'un des principaux aspects qui m'ont incité à rejoindre Amnesty International est l'existence de 2,8 millions de membres qui peuvent faire pression depuis la base de la société. Si cette force n'existait pas, l'un des plus solides fondements de la légitimité d'Amnesty International serait ébranlé, ce qui explique que mon intérêt soit centré là-dessus.

Q Certains commentateurs affirment que les droits humains doivent être vus sous l'optique des besoins en matière de sécurité, de la menace terroriste et d'autres problèmes de ce genre. Qu'en pensez-vous ?

R Lors du sommet des dirigeants mondiaux qui s'est déroulé en 2005, Kofi Annan a déclaré qu'on ne pouvait obtenir la paix sans un développement durable, qu'on ne pouvait obtenir un développement durable sans la paix et qu'on ne pouvait avoir ni l'un ni l'autre sans les droits humains. Ce sont les fondements de la Charte des Nations unies et la pierre angulaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Bien souvent, si vous analysez les causes du terrorisme, vous retrouvez les mêmes problèmes. Quand vous remontez aux causes profondes, vous constatez que les droits humains sont bafoués, que des personnes vivent dans une pauvreté extrême ou que des ressources naturelles sont dégradées.

Q Vous savez probablement que, dans le cadre de notre campagne *Exigeons la dignité*, des dizaines de milliers de personnes du monde entier ont envoyé à Amnesty International leur avis sur ce que signifie pour elles la dignité. Qu'est-ce que ce terme signifie pour vous ?

R Pour moi, c'est l'idée fondamentale du respect, des droits humains et d'une vie où tous les besoins essentiels sont satisfaits. Ces besoins ne sont pas seulement matériels, mais aussi sociaux, politiques et culturels.

Q Quelles sont vos réflexions et vos attentes en tant que nouveau secrétaire général d'Amnesty International ?

R Je suis personnellement enthousiasmé de rejoindre l'organisation. Ce que j'ai vu jusqu'à présent est très encourageant – et je ne dis pas cela uniquement parce que c'est une interview pour *Le Fil*. Au bout du compte, les organisations sont composées de personnes. Ce sont les personnes qui font tourner l'organisation.

Partout où je me suis rendu au cours de mes voyages, j'ai entendu parler de la qualité de l'argumentation, des analyses et des recherches ; et, d'ailleurs, c'est une appréciation dont continuent à me faire part des personnes extérieures. Et c'est bel et bien l'association de ces deux éléments qui fait finalement la différence : le pouvoir des personnes et le pouvoir d'une bonne argumentation – nous devons simplement trouver un moyen de combiner les deux pour atteindre des objectifs clairement définis. Notre mission, dans sa forme la plus simple, consiste en cela.

LA QUÊTE DE JUSTICE : POUR LE RESPECT DE TOUS LES DROITS, POUR LE RESPECT DES DROITS DE TOUS

« Tant que les gouvernements subordonneront la justice à leurs intérêts politiques, la plus grande partie de l'humanité ne pourra vivre libérée de la terreur et de la misère », affirme Claudio Cordone, secrétaire général par intérim d'Amnesty International. Lors du lancement du *Rapport 2010 d'Amnesty International : La situation des droits humains dans le monde*, il a exhorté les États à « veiller à ce que nul ne se place au-dessus des lois et à ce que tout le monde ait accès à la justice pour toutes les violations des droits humains ».

Les dessins réalisés par ces fillettes de la communauté rom de Miercurea Ciuc/Csikszereda, district de Harghita, en Roumanie, représentent les maisons où elles souhaiteraient vivre (13 mai 2009).

Entre janvier et mai 2009, quelque 300 000 Sri-Lankais ont été bloqués sur une étroite bande de terre, pris entre les Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE), qui battaient en retraite, et l'armée régulière en pleine avancée. Tandis que se multipliaient les informations concernant les violences commises par les deux parties, le Conseil de sécurité n'est pas intervenu. Sept mille personnes au moins ont été tuées ; selon certaines estimations, il y aurait eu 20 000 morts. Le gouvernement sri-lankais a nié que son armée ait perpétré des crimes de guerre, s'opposant à toute demande d'enquête internationale sans pour autant lancer de son côté d'investigations sérieuses et dignes de foi. Une session spéciale du Conseil des droits de l'homme de l'ONU a été organisée mais, à l'issue d'épreuves de force, elle a abouti à une résolution rédigée par le gouvernement sri-lankais qui se félicitait de la victoire remportée sur les LTTE. Personne n'avait été traduit en justice à la fin de l'année, alors que de nombreux éléments tendaient à prouver que des crimes de guerre et d'autres atteintes aux droits humains avaient été commis.

Il est difficile d'imaginer un échec plus complet de l'obligation de rendre des comptes.

Il se pose une question évidente : dans ces conditions, pourquoi persister à vouloir mettre en œuvre ce principe ? Mais ce serait ignorer les progrès considérables qui ont été réalisés malgré les difficultés, anciennes et nouvelles ; en raison de ces avancées, il est aujourd'hui plus difficile pour un auteur d'atteintes aux droits humains de garantir sa propre impunité.

C'est vrai, beaucoup parviennent encore à échapper à la justice. Certaines crises se déroulent loin des regards ; ailleurs, la procédure judiciaire semble ne jamais devoir aboutir. Pourtant, les choses avancent. L'obligation de rendre des comptes ne se limite plus aujourd'hui à la nécessité de juger les auteurs d'homicides ou de torture ; elle s'applique également au déni de certains droits humains élémentaires comme les droits à une alimentation suffisante, à l'éducation, au logement ou à la santé, dont nous avons tous besoin pour vivre dignement.

L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES : LES AVANCÉES

Les normes internationales en matière de droits humains mettent l'accent sur l'instauration d'une responsabilité juridique. Les citoyens ont des droits, qui doivent être définis et protégés par la législation. Ceux qui exercent le pouvoir ont le devoir, également spécifié par la loi, de respecter et de faire respecter les droits fondamentaux des personnes.

L'obligation de rendre des comptes est un principe important, avant tout parce que ceux ou celles qui ont subi un préjudice ont droit à la vérité et à la justice. Les victimes et leurs proches doivent obtenir que le mal qui leur a été fait soit reconnu et que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes. Si l'on veut que les victimes obtiennent réparation, il est tout aussi important de savoir qui a fait quoi, et pour quelle raison, que de traduire en justice les responsables de ces actes.

Ce principe nous permet aussi d'aller de l'avant. Il joue un rôle dissuasif à l'égard de ceux qui pourraient commettre des crimes et pose les fondations de futures réformes des institutions nationales et internationales. Lorsque des mécanismes efficaces de responsabilisation sont en place, les États sont aptes à se doter d'orientations politiques et de lois satisfaisantes et à en mesurer l'impact sur la vie des citoyens.

Une campagne mondiale menée pendant les 20 dernières années a assigné un rôle à la justice internationale. Elle a notamment débouché sur la création, en 1998, de la Cour pénale internationale (CPI), inspirée du modèle des tribunaux internationaux chargés de juger les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre commis dans l'ex-Yougoslavie et au Rwanda.

2009 a marqué un tournant ; cette année-là, un chef d'État en exercice, le président soudanais Omar el Béchir, a fait l'objet d'un mandat d'arrêt émis par la CPI pour cinq chefs de crimes contre l'humanité (meurtre, extermination, transfert forcé de population, torture et viol) et deux chefs de crimes de guerre (relatifs à des attaques intentionnelles contre des civils).

La ratification du Statut de Rome de la CPI par les États (111 au 1er mai 2010) a suscité dans de nombreux pays des réformes législatives qui permettent aux juridictions nationales de se saisir d'affaires relatives à des crimes relevant du droit international, les suspects étrangers ne pouvant cependant être déférés devant un tribunal que lorsqu'ils jouissent de l'impunité dans leur pays.

L'existence de la CPI a donné davantage de relief à la notion d'obligation de rendre des comptes, y compris dans des pays qui n'ont pas reconnu officiellement sa compétence et où les responsables de crimes pourraient s'estimer à l'abri des poursuites.

INTÉRÊTS DU POUVOIR ET JEUX POLITIQUES, AUTANT D'OBSTACLES À LA JUSTICE

Si les responsables de violations graves du droit international sont plus souvent amenés, aujourd'hui, à rendre compte de leurs actes devant la justice, des faits survenus en 2009 montrent que la réalisation de cet objectif se heurte à deux obstacles majeurs. Tout d'abord, certains États continuent de se placer au-dessus du droit et d'échapper ainsi à tout réel contrôle international. Ensuite, certaines grandes puissances manipulent les contraintes juridiques ; elles protègent leurs alliés et n'insistent en général sur l'obligation de rendre des comptes que lorsque cela les arrange politiquement.

Les États-Unis récusent la compétence de la CPI et échappent ainsi en partie aux pressions de ceux qui voudraient les voir agir sur les abus qu'ils ont commis au nom de leur stratégie de lutte contre le terrorisme. La Chine cherche, elle aussi, à échapper à la surveillance internationale. En juillet 2009, à Ürümqi, capitale de la région autonome ouïghoure du Xinjiang, de violentes émeutes ont éclaté à la suite de la répression policière d'une manifestation ouïghoure initialement pacifique. Lorsque le rapporteur de l'ONU sur la torture a dit vouloir se rendre dans cette région, la Chine n'a pas réagi.

L'instrumentalisation de la justice internationale subordonne le principe de l'obligation de rendre des comptes à certaines considérations politiques qui veulent que l'on soutienne ses alliés tout en cherchant à affaiblir ses adversaires. Les États-Unis et des États membres de l'Union européenne ont ainsi fait usage de leur influence au sein du Conseil de sécurité des Nations unies pour continuer à éviter à Israël toute mesure énergique le contraignant à répondre des actes commis à Gaza. À l'inverse, mais de façon tout aussi partiale, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies avait dans un premier temps décidé de n'enquêter que sur les violations commises par les Israéliens. Nommé à la tête de la Mission d'établissement des faits concernant le conflit à Gaza, Richard Goldstone a insisté à juste titre pour que cette mission de l'ONU enquête sur les atteintes présumées attribuées tant à Israël qu'au Hamas. On notera par ailleurs, dans le cadre du Conseil des droits de l'homme, qu'aucun pays asiatique ou africain n'a voté contre la résolution félicitant le gouvernement sri-lankais pour la manière dont il avait mené la guerre contre les LTTE.

UN DÉFI À RELEVER : FAIRE VALOIR L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES POUR LE RESPECT DE TOUS LES DROITS

La mise en œuvre de l'obligation de rendre des comptes pour les atrocités de masse commises au cours d'un conflit ou d'une répression politique se heurte à des obstacles réels, mais la légitimité de ce principe n'est plus contestée. Nul ne nie aujourd'hui la nécessité de punir les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité ou les disparitions forcées. Cependant, lorsque ce sont des droits économiques, sociaux ou culturels qui sont bafoués massivement, la mobilisation est loin d'être aussi forte pour faire respecter la loi et pour demander des comptes aux responsables. « Ce n'est pas la même chose », entend-on souvent dire. Et il est vrai qu'il y a une différence entre massacrer des civils et refuser à une population l'exercice de son droit à l'éducation. Un tel refus n'en constitue pas moins une atteinte au droit international, qui a des conséquences néfastes sur l'existence de ceux qui en sont victimes. C'est donc bien le principe international de l'obligation de rendre des comptes

qui s'applique lorsque ces droits sont violés. Nous devons faire comprendre aux dirigeants de la planète que ces situations représentent une crise des droits humains, au même titre que le conflit au Darfour.

En 2009, Amnesty International s'est intéressée à la situation de dizaines de milliers de sans-abri de N'Djamena (Tchad), victimes d'expulsions forcées, et des habitants de quartiers misérables du Caire, en Égypte, exposés à de nombreux dangers, dont celui de glissements de terrains meurtriers, parce que les pouvoirs publics ne leur proposent aucune solution de logement décent. À Nairobi, au Kenya, des représentants d'Amnesty International ont défilé avec les habitants de Kibera, le plus grand bidonville d'Afrique, et d'autres secteurs pauvres de la ville, pour exiger le respect de leur droit à bénéficier d'un logement et de services indis-pensables. Parmi les conséquences du conflit de 2008-2009 à Gaza, Amnesty International s'est notamment préoccupée de la destruction de très nombreuses maisons et des effets du blocus durable imposé au territoire, qui empêche l'approvisionnement en matériaux de construction.

Toutes les situations évoquées concernent des personnes qui ont au moins un point commun : elles vivent dans la pauvreté. Ce sont les pauvres qui souffrent le plus de la discrimination. Et c'est dans leur cas que la nécessité de faire respecter tous les droits garantis par la Déclaration universelle des droits de l'homme est le plus évidente. La discrimination, un des grands facteurs de pauvreté, se traduit souvent dans les choix politiques et financiers des pouvoirs publics. La majorité des pauvres de la planète sont des femmes, et ce sont aussi elles qui souffrent le plus de discriminations, dans les textes comme dans la pratique.

Quelques mesures positives ont toutefois été prises pour que les responsables du non-respect de droits économiques, sociaux ou culturels soient tenus de rendre des comptes. Les juridictions nationales interviennent de plus en plus fréquemment pour protéger ces droits et pour exiger que les gouvernements modifient leur politique, afin que les droits à la santé, au logement, à l'éducation et à l'alimentation soient assurés au minimum. Et ces démarches sont encouragées par les mécanismes internationaux. Ainsi, en novembre 2009, dans une décision qui fera date, la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a estimé à Abuja que l'éducation était un droit fondamental auquel tous les Nigérians pouvaient prétendre. La Cour a indiqué que le droit à l'éducation était juridiquement opposable, rejetant toutes les objections des autorités, qui prétendaient que l'éducation relevait « simplement des orientations politiques du gouvernement » et n'était pas « une prérogative des citoyens garantie par la loi ».

L'ouverture à la signature du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, en septembre 2009, a marqué une étape importante vers l'instauration, dans ce domaine, d'un véritable dispositif d'obligation de rendre des comptes. Pour la première fois, ce texte met en place un mécanisme international de communications individuelles et soutiendra, en outre, les initiatives prises dans les pays pour que les victimes disposent de recours effectifs.

L'obligation de rendre des comptes en matière de droits fondamentaux économiques, sociaux et culturels est encore plus vitale aujourd'hui, face aux effets des multiples crises – alimentaire, éner-gétique, financière – qui ont sans doute fait basculer dans la misère des millions d'êtres humains sup-plémentaires. Le respect de tous les droits humains, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, doit faire partie intégrante de toute action, nationale ou internationale, de réponse à ces crises.

Les autorités étatiques ne sont cependant pas les seules à jouer un rôle dans la situation que nous connaissons. On assiste à une montée en puissance et en influence des acteurs économiques mondiaux. Les décisions prises par les entreprises et l'influence qu'elles exercent peuvent avoir un impact majeur sur les droits fondamentaux des personnes. Trop souvent, des sociétés privées profitent de l'absence de réglementation effective, voire n'hésitent pas à travailler en étroite relation avec des gouvernements répressifs et souvent corrompus, ce qui peut avoir des conséquences désastreuses.

Les entreprises ne sont que rarement obligées d'assumer la responsabilité de leurs actes. Les efforts pour obtenir justice se heurtent à l'inefficacité des systèmes judiciaires, à la difficulté d'obtenir des informations, à l'influence de certains groupes privés au sein même des organismes chargés de légiférer et de réglementer, à la corruption et aux liens forts qui existent souvent entre États et grandes entre-prises. Bien que, par définition, les multi-nationales ignorent les frontières, les obstacles juridiques et juridictionnels restent considérables dès que l'on cherche à intenter une action en justice contre une de ces firmes à l'étranger. Les grandes entreprises internationales opèrent dans une éco-nomie mondialisée, mais dans un cadre juridique qui, lui, ne l'est pas.

Pourtant, en dépit d'énormes difficultés, il est de plus en plus fréquent que des personnes touchées par les activités de ces groupes transnationaux engagent contre eux des poursuites judiciaires, individuellement ou collectivement, dans l'espoir de leur faire assumer leurs responsabilités et d'obtenir des réparations.

RESPECT DE TOUS LES DROITS ET RESPONSABILISATION : UN OBJECTIF À L'ECHELLE MONDIALE

Les dirigeants du monde entier se réuniront au siège de l'ONU en septembre 2010, pour examiner la réalisation des promesses d'amélioration du sort de ceux qui vivent dans la pauvreté formulées par les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Or, nous sommes manifestement très loin des buts qui avaient été fixés pour 2015. Cet échec annoncé a un prix : des centaines de millions d'êtres humains sont privés du droit de vivre dans la dignité, ne pouvant jouir des libertés politiques essentielles, et ne pouvant non plus bénéficier d'une alimentation, d'un logement, de soins de santé, d'une éducation et d'une sécurité suffisantes, alors que la Déclaration universelle des droits de l'homme garantit ces droits. Car l'objectif, inchangé, reste que les êtres humains soient libérés de la terreur et de la misère.

De grandes ressources d'énergie ont été consacrées à la création de la CPI et des autres mécanismes internationaux destinés à faire régner la justice ; il faut aujourd'hui déployer les mêmes efforts pour que la notion d'obligation de rendre des comptes soit davantage reconnue par un ordre politico-économique mondial qui est loin de respecter la totalité des droits humains. Pour cela, il faut apprendre à penser autrement. Les cibles des OMD doivent s'appuyer sur les obligations juridiquement contraignantes des gouvernements, qui se sont engagés à garantir les droits fondamentaux de la personne. Il est donc nécessaire de mettre en place des mécanismes chargés de veiller à ce que ces gouvernements tiennent parole.

Si la démarche de réalisation des OMD tenait vraiment compte de ce que pensent celles et ceux qui vivent dans la pauvreté, l'obligation de rendre des comptes en sortirait renforcée. Toute personne a le droit de participer aux décisions qui affectent sa vie et d'avoir libre accès aux informations la concernant. Or, les détenteurs de droits n'ont guère eu leur mot à dire dans l'élaboration des OMD. De plus, le processus de réalisation des OMD doit permettre un contrôle adéquat des gouvernements qui appliquent des politiques nationales (aux conséquences parfois internationales) préjudiciables à la concrétisation de droits fondamentaux inscrits dans ces Objectifs.

Nous avons tous des droits dont nous devons exiger le respect, la protection et la réalisation par l'État et la société, mais nous avons tous également le devoir de respecter les droits des autres et d'agir solidairement, tous ensemble, pour que soit tenue la promesse de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Ceci est une version abrégée de l'avant-propos du *Rapport 2010 d'Amnesty International : La situation des droits humains dans le monde*, rédigé par Claudio Cordone, secrétaire général par intérim. Vous trouverez la version intégrale de cet article, pourrez télécharger le rapport complet, qui comporte 150 chapitres consacrés à des pays, et obtiendrez des informations complémentaires sur l'action d'Amnesty International relative aux OMD à cette adresse : www.amnesty.be/ra2010

YÉKÉS

UN JOB DE MILITANTS À PORTÉE DE TOUS : RECRUTER DES MEMBRES POUR AMNESTY !

Tu partages nos valeurs de solidarité, tu es contre toutes les discriminations, tu aspires à un monde où tous les hommes et les femmes vivent libres et égaux en droit ? Tu souhaites œuvrer de façon rémunérée au travail d'une des plus importantes associations internationales de défense des droits humains ? Toi aussi, tu peux ajouter ta pierre à l'édifice en recrutant des nouveaux membres pour Amnesty.

Parce que ce qui fait la force d'une telle organisation, ce sont ses nombreux membres. Parce que nous ne fonctionnons que grâce à leur don, pour rester volontairement indépendant de tout gouvernement ou de toute couleur politique, religieuse ou économique.

D'avril à octobre, tu iras à la rencontre du public dans les rues, les gares, stations de métro, etc. Tu leur présenteras notre campagne Exigeons la Dignité, et le travail de notre organisation sur des thématiques comme la responsabilité sociale des entreprises et la mortalité maternelle en Afrique, aux USA. Tu leur proposeras ensuite de nous soutenir via un formulaire d'ordre permanent.

Tu atteindras un objectif réalisable en termes de collecte de fonds.

AMNESTY INTERNATIONAL

Profil :

- Un vif intérêt pour la défense des droits humains
- Apprécier le travail au grand air
- Aisance dans la communication
- Honnêteté
- Ponctualité

Offre :

- Contrat à durée déterminée d'un mois renouvelable
- Salaire brut : environ 11€/heure
- Un chèque-repas/jour de prestation
- Ambiance de travail sympa dans un travail d'équipe
- Une information sur l'actualité des violations des droits humains
- Une formation sur nos campagnes
- Un travail qui allie défense des valeurs et rémunération
- La possibilité de contribuer activement au travail en faveur des personnes discriminées

Si tu es intéressé(e), envoie ton CV accompagné d'une lettre de motivation à Amnesty International Belgique francophone
Armel BOTAKA • 9 rue Berckmans à 1060 Bruxelles
02/538 81 77 • abotaka@amnesty.be

IL EST TEMPS DE DEMANDER UNE VÉRITABLE JUSTICE

Génocide, crimes de guerre, torture – ces crimes comptent parmi les plus atroces commis dans le monde aujourd'hui. Pourtant, la plupart de leurs victimes ne peuvent obtenir justice. Un système judiciaire international efficace peut jouer un rôle essentiel dans la lutte contre cette impunité. Tel est le message de la nouvelle campagne d'Amnesty International.

Des hommes dans le camp de personnes déplacées de Vavuniya, au Sri Lanka (6 avril 2009).

© DR

De nombreuses violations des droits humains sont d'une telle gravité qu'elles constituent des crimes de droit international – tous les États sont tenus de mener des enquêtes au sujet de ces crimes et d'engager des poursuites devant leurs juridictions pénales nationales. Les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, la torture, le génocide, les exécutions extrajudiciaires et la disparition forcée appartiennent tous à cette catégorie.

De nombreux États ne tiennent en réalité aucun compte de leur obligation d'appliquer le droit international. Les victimes sont donc souvent privées de justice et les auteurs de violations restent impunis. Cette prédominance de l'impunité favorise de nouvelles atteintes aux droits humains ; ainsi persistent les souffrances et l'injustice.

Depuis 20 ans, la communauté mondiale a accompli d'importantes avancées dans la mise en place d'un système de justice internationale permettant aux victimes d'avoir accès à la justice lorsque les autorités nationales restent inertes. En 2002, une nouvelle juridiction permanente, la Cour pénale internationale (CPI), a été créée dans cette optique. D'autres tribunaux pénaux internationaux ad hoc ont été créés pour des situations spécifiques, notamment celles de l'ex-Yougoslavie, du Rwanda, du Timor-Leste, de la Sierra Leone, du Cambodge et de la Bosnie-Herzégovine.

Dans plusieurs cas, des autorités nationales ont engagé des poursuites pour des crimes commis dans d'autres pays en exerçant leur compétence universelle. De cette façon, elles ont agi au nom de la communauté internationale. Pour en savoir plus sur les derniers progrès de la justice internationale et les obstacles auxquels elle est confrontée, rendez-vous p. 16.

La campagne pour la justice internationale lancée par Amnesty International en avril a pour objectif d'obtenir que ce qui fonctionne en théorie fonctionne aussi en pratique. Elle vise à soutenir et à renforcer les mesures adoptées dans le cadre du système pénal international afin de battre en brèche l'impunité, qui empêche des millions de personnes d'obtenir justice.

VERS LA RATIFICATION UNIVERSELLE DU STATUT DE ROME

L'un des principaux objectifs de cette campagne est d'obtenir la ratification universelle du Statut de Rome, traité fondateur de la CPI. À la date du 1er mai 2010, 111 États l'avaient ratifié et se sont ainsi engagés à coopérer pleinement avec la CPI. Ils ont accepté que celle-ci intervienne si leurs autorités nationales s'abstiennent d'enquêter sur des crimes visés par le traité et de poursuivre leurs responsables présumés.

La situation actuelle au Sri Lanka montre la nécessité urgente d'une ratification de ce texte par tous les autres pays. Cela fait un an que le gouvernement sri-lankais s'est déclaré victorieux des Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE), à l'issue d'un conflit dans lequel des atteintes aux droits humains ont été commises par les deux camps. Cependant, le système judiciaire du Sri Lanka n'offre aux victimes aucun recours pour obtenir justice, vérité et réparation.

Étant donné que cet État n'a pas ratifié le Statut de Rome, la CPI ne peut pas enquêter sans être saisie par le Conseil de sécurité des Nations unies, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent. Amnesty International exhorte donc les Nations unies à ouvrir une enquête internationale indépendante sur les crimes de droit international commis au Sri Lanka, pour progresser vers la justice.

La ratification universelle du Statut de Rome permettra à la CPI de réagir dans tous les cas de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre indépendamment des Nations unies et des rapports de force sur la scène internationale. L'autorité et l'influence du système pénal international en sont tributaires.

Amnesty International mènera campagne dans les pays qui n'ont pas encore ratifié le Statut de Rome en les invitant à introduire dans leur législation nationale les dispositions permettant à leurs propres juridictions de mener les enquêtes et d'engager les poursuites nécessaires en ce qui concerne ces crimes.

Lorsque des États, comme le Sri Lanka, s'abstiendront de réagir face à de tels crimes, Amnesty International appellera les juridictions pénales internationales et les tribunaux d'autres États à intervenir.

AGISSEZ

Signez la pétition d'Amnesty International demandant aux Nations unies de mettre en place, sans plus tarder, une enquête indépendante et internationale sur les atteintes aux droits humains perpétrées au Sri Lanka.
Vous trouverez cette pétition sur http://snipr.com/x122x.

Pour recevoir des mises à jour régulières au sujet de la campagne en faveur de la justice internationale, envoyez un courriel à **ijp@amnesty.org** en écrivant WIRE en objet.

LES ENJEUX DE LA PRÉSIDENCE BELGE

METTANT FIN À PLUSIEURS ANNÉES DE NÉGOCIATIONS SUR DES QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, LE TRAITÉ DE LISBONNE EST ENTRÉ EN VIGUEUR LE 1ER DÉCEMBRE 2009, APRÈS SA RATIFICATION PAR LES 27 PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE (UE).

Ce traité transforme en profondeur l'architecture institutionnelle de l'Union, en la simplifiant et en donnant à l'UE de plus larges compétences. La présidence belge de l'Union sera donc, du fait de ces changements, une présidence d'un genre nouveau. Ces bouleversements ne seront pas sans modifier le travail d'Amnesty International.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS APPORTÉS PAR LE TRAITÉ DE LISBONNE ?

La création d'un droit d'initiative citoyenne

L'UE reconnaît désormais aux citoyens la possibilité de mieux se faire entendre: un million de ci-

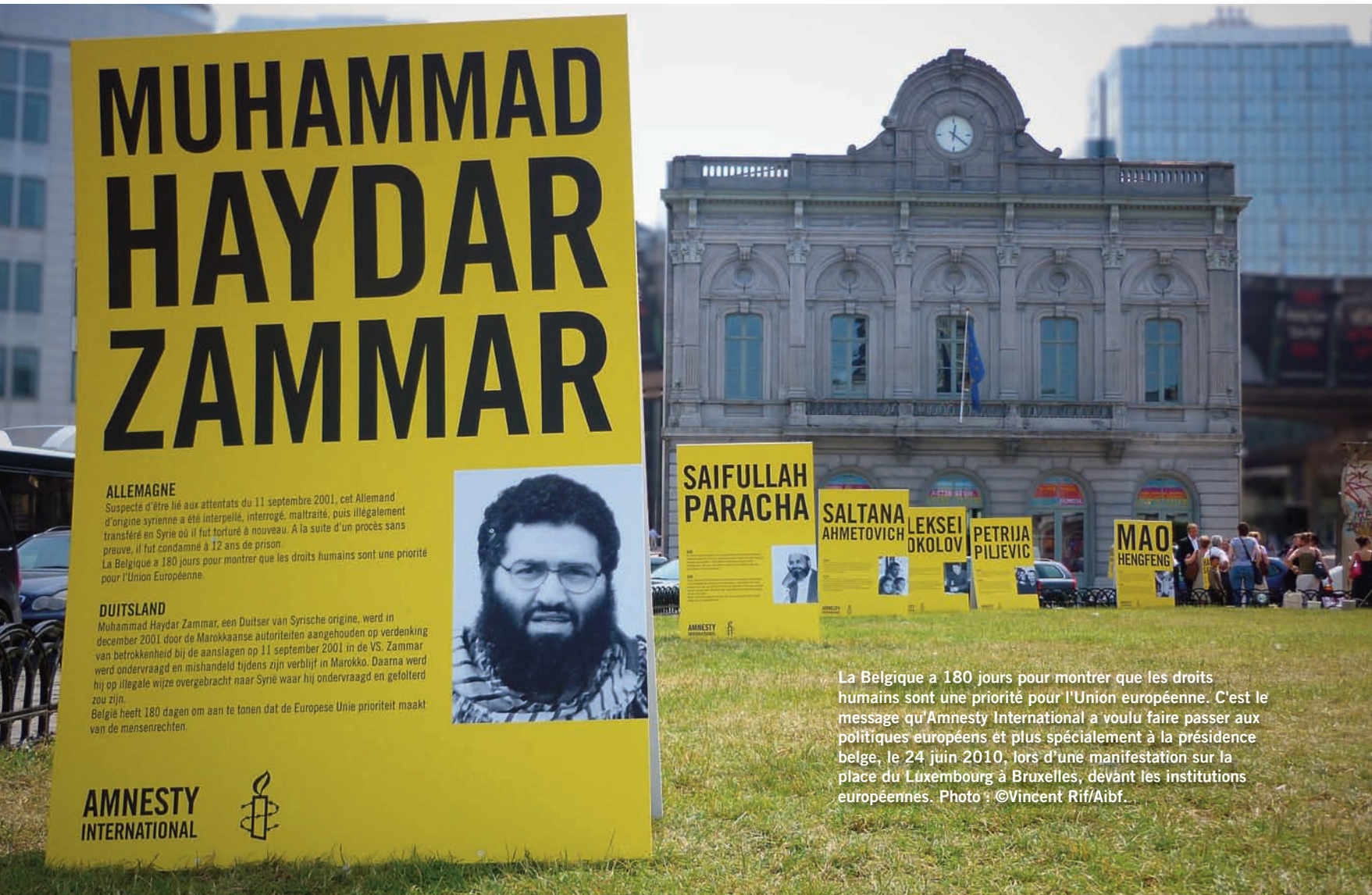

La Belgique a 180 jours pour montrer que les droits humains sont une priorité pour l'Union européenne. C'est le message qu'Amnesty International a voulu faire passer aux politiques européens et plus spécialement à la présidence belge, le 24 juin 2010, lors d'une manifestation sur la place du Luxembourg à Bruxelles, devant les institutions européennes. Photo : ©Vincent Rif/Aibf.

toyens de différents pays (sur les 500 millions que compte l'UE) peuvent inviter, par voie de pétition, la Commission à soumettre au Parlement Européen et au Conseil une proposition législative qu'ils estiment nécessaire pour la mise en œuvre des objectifs du traité, tout en restant dans le respect des droits fondamentaux. Cela renforce ainsi la possibilité donnée aux organisations et aux associations de la société civile de prendre part aux décisions européennes.

L'élargissement du mandat du Commissaire à la Justice : Justice, droits fondamentaux et citoyenneté

Chaque mise à jour du traité de l'UE au fil des ans a abouti à un enrichissement des droits spécifiques des citoyens de l'UE. La grande innovation du traité de Lisbonne est la création d'un Commissaire à la Justice, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté. Ce portefeuille, attribué à Madame Viviane Reding, va englober notamment des domaines politiques tels la libre circulation des citoyens, le droit de la famille, le droit pénal, les droits des consommateurs, la politique européenne de communication, l'égalité des sexes et la législation anti-discrimination. Le nouveau portefeuille a été créé afin de mettre en avant l'importance croissante des droits des citoyens dans les 27 États membres de l'Union. Amnesty International bénéficie donc désormais d'un interlocuteur clé au sein de la Commission Européenne.

Le Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE)

Le traité de Lisbonne crée un poste de Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (poste occupé par Madame Catherine Ashton). Ses missions consistent à représenter l'Union à l'étranger, et donc, en accord avec la Présidence en fonction, à parler au nom de l'UE dans les matières de politiques étrangères. De même, Madame Ashton présidera désormais le Conseil des affaires étrangères, qui réunit les ministres des Affaires étrangères de l'UE Le SEAE devient ainsi une cible clé du lobbying.

Il dispose d'un service diplomatique européen, le Service Européen pour l'Action Extérieure. Ce service aura un double mandat, puisqu'il devra supporter le Haut Représentant et travailler en coopération avec les services diplomatiques des États membres. Le Service aura des « bureaux géographiques », couvrant tous les États du monde, et des « bureaux thématiques », ainsi que des unités responsables des questions multilatérales.

Présidence stable du Conseil européen

Le président du Conseil européen est la personne qui préside et conduit les travaux du Conseil européen, regroupant les chefs d'État ou de gouvernement des vingt-sept États. De 1975 à 2009, la présidence du Conseil européen était une fonction non officielle assumée par le chef d'État ou de gouvernement de l'État membre assumant la présidence du Conseil de l'Union européenne. À partir de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le président du Conseil européen est élu à la majorité qualifiée par les chefs d'État ou de gouvernement pour un mandat de deux ans et demi. Ce système a été adopté pour améliorer

24 juin 2010.
Devant les institutions européennes.
©Vincent Rif/Aibf.

le système antérieur de présidence tournante semestrielle. La présidence tournante avait en effet été critiquée car elle ne permettait pas la mise en place d'une politique cohérente à long terme. Toutefois, la présidence du Conseil de l'UE (dit « Conseil des ministres ») continuera d'être exercée par un État membre à tour de rôle, représenté par le ministre compétent.Le premier, et actuel, titulaire permanent est le Belge Herman Van Rompuy, entré en fonction le 1er janvier 2010. Son mandat se terminera le 31 mai 2012.

La présidence belge de l'Union Européenne démarrera le 1er juillet 2010, pour une période de 6 mois, mais du fait de ces changements institutionnels, ce rôle se voit modifié, changeant du même coup les stratégies de lobbying d'Amnesty. Cependant, la transition vers ces nouvelles méthodes de travail est encore loin d'être réalisée. La présidence belge sera donc une période d'adaptation, qui verra la mise en place de ce service extérieur. Il est donc d'autant plus important qu'elle prenne une direction exemplaire et s'assure que les bonnes pratiques et la transparence soient respectées dans la réalisation de ces changements.

QUELLES SONT NOS RECOMMANDATIONS POUR LA PRÉSIDENCE BELGE ?

Notre section, en collaboration avec Amnesty Vlaanderen et le Bureau Européen, publiera un mémorandum, dont vous pourrez prendre connaissance à partir du 24 juin (www.amnesty.be/memorandum2010)

Nos recommandations sont divisées en plusieurs thèmes :

La politique interne des droits humains : AI demande à la présidence belge de prendre des mesures pour renforcer la protection du droit à un procès équitable au sein de l'UE, mais aussi de renforcer les mécanismes internes de droits humains, notamment par la transparence des négociations et la participation de la société civile dans le processus d'adhésion de l'UE à la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Nous demandons aussi la poursuite de l'action menée par la présidence espagnole dans le domaine de la lutte contre la violence envers les femmes.

La discrimination : Un accord politique doit être trouvé pour mener à l'adoption de la Directive Anti Discrimination. De même, une attention particulière sera portée à la discrimination envers les Roms, rejoignant notre action dans le cadre de la campagne (((Exigeons la Dignité)))

L'asile et migrations : AI plaide pour une révision du système de Dublin et pour l'harmonisation des lois d'asile dans l'UE

La lutte contre le terrorisme et l'interdiction absolue de la torture : Notre priorité est de mettre fin à plusieurs pratiques telles les extraditions de détenus vers des pays où ils risquent la torture et les assurances diplomatiques.

L'UE comme acteur global : Nous réclamons une position centrale des droits humains dans toute action de politique étrangère. Dans les relations bilatérales, nous nous focalisons sur les Etats-Unis, notamment en matière de lutte contre le terrorisme, et la région des Grands Lacs. AI demande à l'UE de mettre l'accent sur les réformes en matière de droits humains dans tout les processus de dialogue avec ses pays voisins. Enfin, il est nécessaire d'assurer une grande visibilité à l'UE dans les négociations aux Nations Unies concernant les résolutions sur l'abolition de la peine de mort et le traité sur le commerce des armes. (ATT)

La Justice Internationale : AI réclame le soutien de l'UE à la Cour Pénale Internationale, et au développement de la juridiction universelle.

La Responsabilité des entreprises : L'objectif vise à s'assurer que les entreprises européennes basées dans l'UE et en dehors de l'UE, rendent des comptes lorsqu'elles commettent des violations des normes sociales et/ou environnementales.

Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) : AI demande une révision des OMD centrée sur les droits humains en prévision du Sommet des Nations Unies qui se tiendra en septembre 2010. Cela comporte notamment la participation des populations concernées à la mise en place des OMD, une participation égalitaire entre hommes et femmes, ou encore le renforcement des mécanismes nationaux d'évaluation de la responsabilité.

QU'ALLONS-NOUS FAIRE ?

Vous serez sollicités pour de nombreuses actions, telles l'écriture de lettres aux autorités politiques. Nous ne vous cachons pas que la situation actuelle du gouvernement belge, en affaires courantes ne nous rendra pas la tâche facile. Notre action se concentrera donc principalement dans un premier temps autour des députés siégeant au Parlement européen et au Parlement fédéral.

Montserrat Carreras et Sophie Lasnier

DAZIBAO* * Les dazibao sont des journaux muraux chinois qui ont notamment servi à faire connaître le combat des étudiants et des dissidents pour la démocratie.

LA BELGIQUE AURA 180 JOURS POUR REMETTRE LES DROITS HUMAINS AU CŒUR DE L'EUROPE

La Belgique assurera très bientôt la présidence de l'Union européenne. C'est une opportunité intéressante pour que notre pays démontre son attachement aux idéaux européens. Ce sont surtout des défis à relever : la mise en oeuvre du Traité de Lisbonne, la réorganisation des instances de l'Union en matière de politique étrangère, etc.

Une présidence comme celle-là, c'est aussi l'occasion de mettre l'accent sur des priorités qui nous tiennent particulièrement à coeur. C'est pour cette raison qu'Amnesty International encourage la Belgique à défendre certains axes fondamentaux, dont l'amélioration pourrait faire progresser réellement les droits humains dans le monde.

Derrière les déclarations d'intention et les rencontres de haut niveau, ce sont des vies qui sont en jeu, des vies de citoyens ordinaires, des vies d'hommes, de femmes et d'enfants qui ne demandent qu'une seule chose: vivre dignement, ce qui leur est souvent refusé.

Voici dix cas de personnes ou groupes de personnes qui illustrent clairement le problème et dont le sort est directement lié à la politique de l'Union européenne. Vous aussi, vous pouvez aider concrètement ces gens. Car sans votre soutien et sans votre action, ils risquent fort d'être oubliés.

Mener ce travail de recherche et d'action, sensibiliser le grand public, distribuer des documents comme celui-ci coûte bien évidemment de l'argent. Il ne nous vient pas des gouvernements, mais bien de citoyens et citoyennes comme vous. Soutenez-nous vous aussi et faites un don au 001-2000070-06. (Les dons de plus de 30 € sont fiscalement déductibles).

Chaque jour, des millions de gens souffrent des conséquences de violations des droits humains. Amnesty International demande à la présidence belge de s'engager activement en faveur de ces 10 cas, de les soulever avec les autorités responsables en insistant pour que des progrès concrets soient constatés au cours des six mois de présidence et de développer une équipe dans les ambassades de chacun des pays identifiés afin de collaborer étroitement sur ces cas précis.

SALTANA AHMETOVICH, VICTIME DE DISCRIMINATION, ITALIE

Saltana Ahmetovich (Nino), 30 ans, est un Rom italien qui a vécu toute sa vie dans des camps. Il a déjà subi des attaques au cocktail Molotov et a déjà été expulsé violemment par la police. Il habite actuellement dans une caravane à La Monachina, en dehors de Rome. C'est un camp « toléré » qui ne sera pas restructuré dans le cadre du Plan Nomades. Il lui est pratiquement impossible de trouver du travail et donc de répondre aux besoins de sa famille et améliorer sa situation.

Russie qu'à l'étranger, et a conduit à la fermeture d'un centre de détention temporaire. En mai 2009, il a été arrêté suite à la présumée participation à un hold-up en 2004. Toutefois, Amnesty International estime que Alexeï Sokolov doit être considéré comme prisonnier d'opinion, détenu pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression dans le cadre de ses activités licites en faveur des droits humains. Peu de temps après son arrestation, les policiers l'ont menacé de torture.
Nous demandons que l'Union européenne réclame sa libération immédiate et exprime ses préoccupations en vertu de ses Lignes Directrices contre la Torture et en faveur des Défenseurs des Droits humains.

LES MÈRES DE SOACHA MILITANTES, COLOMBIE

Les Mères de Soacha (Luz Marina Porras Bernal, Carmenza Gómez Romero, Maria López Ubilerma Sanabria, Blanca Nubia Monroy, Edilma Vargas Rioja et Flor Hilda Hernandez) sont un groupe de femmes colombiennes dont les fils ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires par les forces de sécurité. Ces femmes ont été menacées, harcelées et soumises à une surveillance dans le seul but de réduire au silence leur campagne pour la justice. Plus d'une douzaine de jeunes hommes de Soacha, une localité pauvre près de Bogota, ont été tués par l'armée l'année dernière. Les autorités judiciaires enquêtent sur plus de 2.000 cas d'exécutions extrajudiciaires par les forces de sécurité.
Nous demandons que l'Union européenne exprime ses préoccupations sur les menaces et le harcèlement à l'encontre de ces militantes et qu'elle réclame aux autorités colombiennes une enquête complète et impartiale sur les menaces. Nous demandons également la garantie de leur sécurité en conformité avec les recommandations répétées des Nations Unies en matière de Droits humains.

180 JOURS. C'EST LE TEMPS QU'AURA LA BELGIQUE POUR PROUVER QUE LES DROITS HUMAINS SONT UNE PRIORITÉ POUR L'UNION EUROPÉENNE.
AGISSONS DÈS MAINTENANT CAR CHAQUE JOUR COMPTE.
AMNESTY INTERNATIONAL

PETRIJA PILJEVIC
ENLÈVEMENT, KOSOVO

Petrija Piljevic, une femme serbe du Kosovo âgée de 57 ans, a été enlevée à son appartement par trois hommes portant l'uniforme de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) le 28 juin 1999, soit quelques jours après la fin du conflit armé. Son corps a ensuite été exhumé d'une tombe anonyme. Plus de dix ans après son enlèvement, sa famille attend toujours que les responsables de sa mort soient traduits en justice. On estime, en outre, que 800 Serbes et Roms ont été enlevés avant, pendant et après le conflit armé de 1999 au Kosovo. Nous demandons que l'Union européenne enquête, via la Mission de l'UE pour la règle de droit au Kosovo (EULEX), sur l'enlèvement et l'assassinat de Petrija Piljevic ainsi que sur tous les autres assassinats perpétrés au lendemain du conflit au Kosovo et de traduire les responsables en justice.

PASCAL KABUNGULU
DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Pascal Kabungulu était le Secrétaire général de l'ONG Héritiers de la Justice et l'un des plus éminents défenseurs des Droits humains en RDC quand il a été abattu devant sa famille en 2005. Une commission mise en place pour enquêter sur son assassinat se composait de plusieurs anciens membres d'un groupe politique armé, que Pascal avait critiqué. Le procès, impliquant plusieurs personnalités, n'a, bizarrement, jamais livré de verdict.

À l'occasion du 5e anniversaire de la mort de Pascal, nous demandons que l'Union européenne lance un appel à la RDC pour qu'elle enquête sur sa mort et traduise ses assassins en justice.

MAO HENGFENG
DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS, CHINE

Mao Hengfeng a été détenue à plusieurs reprises pour son travail de défense des droits génésiques des femmes et des victimes d'expulsions forcées, ainsi que pour son soutien aux défenseurs des droits humains. Après avoir protesté devant un tribunal en 2009 au sujet de sa peine actuelle de 18 mois pour «trouble à l'ordre public», sa

famille et ses avocats ont été interdits de visite. Mao a maintes fois été maltraitée et torturée lors de précédentes gardes à vue. Nous demandons que l'Union européenne réclame sa libération immédiate et exprime ses préoccupations pour les tortures subies en détention, en vertu de ses Lignes directrices sur la Torture.

IBRAHIM KARIM MOHAMMED AL-QARAGHOLI
CONDAMNÉ À MORT, IRAK

Ibrahim Karim Mohammed al-Qaragholi est dans le couloir de la mort dans une prison de Bagdad. Il a été condamné à mort en 2008 pour l'enlèvement et l'assassinat de trois soldats américains, deux ans auparavant. Son procès s'est déroulé sans la présence de témoins de la défense, ce qui va à l'encontre des normes internationales de procès équitable. Ibrahim a fait appel, mais son avocat n'est pas autorisé à lui rendre visite. Il sera exécuté si sa peine est confirmée par la Cour de cassation et ratifié par le Conseil présidentiel.

Nous demandons que l'Union européenne réclame la commutation de la condamnation à mort, conformément à son engagement en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort et de ses Lignes Directrices.

MUHAMMAD HAYDAR ZAMMAR
«RESTITUTIONS», ALLEMAGNE

Muhammad Haydar Zammar, né en Syrie mais de nationalité allemande, a été arrêté en décembre 2001 au Maroc sur base de son implication présumée dans les attentats du 11 septembre aux États-Unis. Zammar a été maltraité lors de ses interrogatoires et a été transféré illégalement vers la Syrie où il a été torturé à nouveau. Il a ensuite été envoyé à la prison de Sednaya en 2004 et, après un procès manifestement inéquitable, il a été condamné à 12 ans de prison.

En 2009, un rapport d'enquête parlementaire allemand a reconnu que des acteurs du renseignement allemand ont fourni aux États-Unis des informations sur Zammar et que leurs autorités se sont rendues en Syrie pour l'interroger. En janvier 2010, un rapport des Nations Unies sur les détentions secrètes a mentionné l'Allemagne comme un pays de préoccupation pour ses actions dans le cas Zammar.

Nous demandons que l'Union européenne prenne des mesures sur l'obligation de rendre des comptes pour les restitutions et les détentions secrètes, conformément au rapport de 2007 qui invite les États membres à enquêter sur toute allégation de complicité d'État ou individuelle dans ces violations flagrantes des Droits humains.

HALIL SAVDA
OBJECTEUR DE CONSCIENCE, TURQUIE

Halil Savda est un défenseur des droits humains et objecteur de conscience turc. Il a été poursuivi à plusieurs reprises pour son refus d'accomplir le service militaire en Turquie tout en étant déclaré « inapte » dès 2008. Parce qu'il défend les droits des autres et soutient des objecteurs de conscience, il fait face à un risque permanent d'emprisonnement, de poursuites et d'intimidation par les autorités turques.
Nous demandons que l'Union européenne réclame la fin des intimidations et des menaces de poursuites à l'encontre de Halil Savda.

SAIFULLAH PARACHA
DÉTENTIONS ILLÉGALES ET TORTURES, ÉTATS-UNIS

Saifullah Paracha est Pakistanais. Il est parti étudier aux États-Unis et y a fondé sa famille. Dix ans plus tard, il retourne au pays pour lancer une entreprise d'exportation. Il est arrêté à Bangkok, saisi, capuchonné et menotté, jeté à l'arrière d'un véhicule et emmené vers une destination inconnue où il est détenu pendant plusieurs jours. Saifullah est l'un des quelque 200 hommes actuellement détenus au centre de détention.
Nous demandons que l'Union européenne réclame aux États-Unis la remise en liberté de Saifullah ou son inculpation pour une infraction internationalement reconnue.

Agissez : www.amnesty.be/presidenceeuropeenne

NICOLAS BEGER : LOBBYING CONTRE LA DISCRIMINATION

En plus des 50 sections qui font partie d'Amnesty International dans le monde, il existe un « European Institutions Office » (EIO), Bureau des Institutions Européennes. Au cœur de Bruxelles, ses membres exercent leur pression sur les dirigeants d'une Europe en expansion continue. Amnesty International veut ainsi influencer les décisions politiques au bénéfice des droits humains.
Nicolas Beger, directeur du EIO, nous donne quelques explications sur le monde du lobbying pour les droits humains.

© Amnesty International

Q Que fait un bureau de lobbying comme l'EIO ? Et quel est son rôle à l'intérieur d'Amnesty International ?

R Nous sommes un intermédiaire entre Amnesty International et l'Union européenne. Nous canalisons les informations qui concernent les droits humains depuis Amnesty International vers l'Union européenne et vice-versa. Dès le début des années 80, le Secrétariat International d'Amnesty International, qui se situe à Londres, a ouvert un petit bureau à Bruxelles. Mais à ce moment-là, comme l'Europe avait une taille et une importance bien différentes, il n'y avait que deux personnes qui y travaillaient. Le Secrétariat International n'était à ce moment-là pas du tout intéressé par l'Europe. L'Europe s'est petit à petit élargie et est devenue l'une des institutions les plus influentes au niveau mondial. Les intérêts d'Amnesty International ont évolué avec cet élargissement et par conséquent nos bureaux ont suivi cette évolution.

Depuis, nous travaillons avec 24 personnes dont 6 stagiaires. En fait, nous ne visions pas uniquement l'Union européenne en tant que telle, mais aussi toutes les institutions européennes et entre autres, le Conseil de l'Europe. C'est pour cela que notre nom a changé récemment de European Union Office (Bureau de l'Union européenne) en European Institutions Office (EIO) (Bureau des Institutions Européennes).

Q Deux des conséquences les plus connues du Traité de Lisbonne sont les nouvelles fonctions du président de l'UE et du plus haut responsable pour les affaires étrangères et la sécurité. Mais y a-t-il eu aussi des résultats positifs au sujet des droits humains ?

R Effectivement, il y a des changements institutionnels à partir desquels l'Union européenne peut travailler de manière plus efficace. Mais pour nous, quelle que soit la façon dont ses responsables agissent, le plus important c'est qu'ils interviennent au niveau des droits humains. Le Traité de Lisbonne apporte tout de même des changements positifs pour les droits humains. Ainsi, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne est juridiquement reconnue et tous les pays européens doivent donc l'accepter. C'est le premier standard international contraignant des droits humains tant au niveau politique, qu'économique et social. Et c'est très intéressant étant donné que ça ajoute une plus grande valeur aux règles standards des droits humains au niveau mondial.

Nous sommes l'intermédiaire entre Amnesty International et l'Union européenne

Aussi, les possibilités ont évolué avec la fonction de Mme Catherine Ashton comme haut-responsable dans le Service Européen d'Actions Externes (SEAE). Nous demandons que le SAEE donne la responsabilité à un de ses vice-secrétaires généraux de défendre les droits humains. Ce directeur des droits humains ferait partie du Comité politique et de la sécurité, un des plus grands comités du Conseil européen.

400 personnes ont marché pour les droits humains, la liberté d'expression et de réunion lors de la Baltic Pride à Vilnius, Lituanie © Kare Viemose

Q Que pensez-vous du président européen Herman Van Rompuy? Peut-il être influent au niveau des droits humains en Europe ?

R Le rôle de Mme Ashton est décrit très clairement et nous savons comment intervenir. Pour celui de M. Van Rompuy, c'est différent car son rôle n'est pas très détaillé dans le traité de Lisbonne. Donc, cela va dépendre de la façon dont il va comprendre son rôle de meneur. Mais je pense qu'il va sûrement jouer un rôle important à l'avenir.

Q Est-ce que l'Espagne a pu réaliser quelque chose au niveau des droits humains durant sa présidence passée de l'UE ?

R Pour l'Espagne, nous sommes très critiques, bien que quelque chose a changé. Pour commencer, la section espagnole d'Amnesty International a fourni un travail extraordinaire durant la présidence espagnole. Avec leurs membres, ils ont fait des campagnes très fortes orientées vers leur gouvernement. Finalement, l'Espagne a pu changer certaines choses, par exemple en ce qui concerne la violence contre les femmes. Ils ont également fait une bonne démarche pour soutenir le projet de directive contre les discriminations. Ce fut sans succès, mais ils ont fait de leur mieux.

Les Espagnols ont aussi organisé un sommet sur les Roms, durant lequel toutes les questions soulevées par Amnesty International ont été abordées. À côté de cela, nous avons proposé à l'Espagne dix cas de personnes dont les droits ont été bafoués. Pour les sept cas externes (en dehors de l'Europe), l'Espagne a sûrement fait un effort. Mais pour les 3 cas européens restant parmi lesquels un Rom, l'Espagne n'a rien entrepris, nous travaillerons donc sur ce sujet à l'avenir.

La situation des Roms en Europe est vraiment incroyable.

Q Quel est le plus gros problème concernant les droits humains avec lequel l'Union européenne est confrontée ?

R Tout d'abord, je veux vous dire qu'Amnesty International ne fait pas de hit-parade dans le non-respect des droits humains. Pour nous, le non-respect des droits humains pour deux personnes est aussi important que pour 2000 personnes, mais je tiens à vous dire que nous nous orientons surtout sur la discrimination. Cela passe par l'islamophobie, les demandes d'asile et les migrations, la discrimination des homosexuels, des lesbiennes et des transsexuels jusqu'à la discrimination des Roms en Europe. La situation des Roms est incroyable. Ils sont la plus grande minorité en Europe et ils sont considérés comme des exclus dans de nombreux pays. Ils n'ont pas d'habitations correctes, sont chassés de partout et totalement exclus de la société. Notre grand projet, durant les prochaines années, sera d'arrêter ces situations désespérées.

Aussi, les homosexuels, les lesbiennes et les transsexuels sont encore et toujours discriminés. En Europe de l'Est, il y a même de plus en plus de problèmes là où il n'y en avait pas avant. Ainsi, le gouvernement lituanien a approuvé une loi homophobe qui dit qu'informer les jeunes sur la vie des homosexuels et des lesbiennes est comme si on montrait des cadavres aux enfants, et par conséquent c'est interdit. Ceci est incroyable ! La Commission européenne et la présidence suédoise de l'époque sont intervenues. Le président lituanien avait été mis sous pression pour ne pas signer cette loi. Ainsi, la Gay Pride baltique qui était planifiée en mai 2010 dans la capitale de la Lituanie, Vilnius, a pu avoir l'accord du maire.

En Serbie, on a vu le même problème. Là, ils ont même dû annuler la Gay Pride parce que c'était trop dangereux. Pour l'instant, nous pouvons espérer que ce sont les derniers bastions d'un problème finissant.

AGISSEZ

Sur l'EIO : www.amnesty-eu.org

Sur la campagne de discrimination en Europe : www.amnesty.be/discriminatieineuropa

ACT 30/010/2010 © Kalpesh LATHIGRA

Emmanuel Jal, 30 ans, ancien enfant soldat et réfugié soudanais. Aujourd'hui, rappeur reconnu.

Un réfugié [refyʒje]

1 n'est pas un criminel ; 2 n'est pas un intrus ; 3 n'est pas un problème qui ne vous concerne pas ; 4 est une personne qui fuit la torture ou la persécution, qui a le droit de demander asile dans un autre pays.

Quand une personne cherche refuge dans un autre pays, c'est qu'elle n'a pas d'autre option – qu'elle est persécutée dans son propre pays en raison de son identité, de ses croyances ou de ses opinions. Elle espère trouver la sécurité. Malheureusement, les réfugiés se heurtent souvent à des frontières fermées, à la xénophobie et à des conditions de vie épouvantables. Certains ne sont pas autorisés à présenter une demande d'asile en toute équité et sont forcés de rentrer dans leur pays d'origine, où leur vie est en danger. Amnesty International s'efforce de protéger les droits humains, y compris ceux des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants. Nous avons besoin de votre voix. **Joignez-vous au mouvement sur www.amnesty.be/refugies**

AMNESTY INTERNATIONAL

LES ROMS : VOUS PARTEZ EN VACANCES EN ITALIE ?

EN ITALIE, CES DERNIÈRES ANNÉES, LES POLITICIENS ET LES MÉDIAS MÈNENT UNE CAMPAGNE AGRESSIVE CONTRE LES ROMS (OU TSIGANES). UN « PLAN NOMADES » EN RÉPONSE À CE QUI EST APPELÉ « L'URGENCE NOMADE » A ÉTÉ ADOPTÉE À ROME. CE PLAN PERMET AUX AUTORITÉS D'EXPULSER DE FORCE DES ROMS DE LEURS LOGEMENTS, EN VIOLATION DES NORMES DU DROIT INTERNATIONAL.

Campement Rom à Sesto San Giovanni, près de Milan, 3 mars 2009. Photo : ©Amnesty.

ACTION : HALTE AUX EXPULSIONS FORCÉES DE ROMS EN ITALIE

À Rome, un nouveau projet visant à fermer un grand nombre des quartiers roms risque de violer les droits fondamentaux de milliers de Roms vivant dans la capitale italienne. Le Plan Nomades ouvre la voie à l'expulsion forcée de milliers de Roms dont un grand nombre (mais pas tous) vont se retrouver à l'extérieur de Rome, dans de nouveaux emplacements ou des emplacements agrandis.

Les Roms affectés par le Plan nomades n'ont pratiquement pas été consultés. Ceux qui vont être relogés se voient proposer une installation dans un autre camp et non dans un véritable logement comme y aspirent un grand nombre de Roms.

Beaucoup de personnes susceptibles d'être relogées craignent que leurs perspectives d'emploi et la scolarité de leurs enfants ne pâtissent de cette relocalisation. Et encore, ceux-là ont de la chance. De nombreux autres ne se verront proposer aucune autre solution de logement. Certains vont quitter Rome. D'autres se logeront comme ils pourront et là où ils pourront - en attendant d'être déplacés de nouveau.

AFFICHEZ VOTRE SOUTIEN À LA CAMPAGNE D'AMNESTY, À L'AIDE DE L'AUTOCOLLANT (SURTOUT SI VOUS PARTEZ EN ITALIE !) ET SIGNEZ LA PÉTITION À DESTINATION DU COMMISSAIRE SPÉCIAL À « L'URGENCE NOMADE » À ROME, LE PRÉFET GIUSEPPE PECORARO, POUR LUI DEMANDER D'AJOURNER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN NOMADES.

VOUS VOULEZ DISTRIBUER DES AUTOCOLLANTS SUR UN STAND ?

1. **FAITES SIGNER LA PÉTITION** « Halte aux expulsions de Roms en Italie »
2. **COMMANDEZ DES AUTOCOLLANTS CHEZ AIBF**
   Tél : +32(0)2 538 81 77
   Courriel : accueil@amnesty.be

Vous pouvez aussi commander des autocollants, télécharger et signer la pétition sur www.isavelives.be/fr/node/5122

L'AGENDA D'AMNESTY INTERNATIONAL BELGIQUE FRANCOPHONE

24 juin 2010.
©Vincent Rif/Aibf.

DATES CLEFS POUR LE SECOND SEMESTRE DE L'ANNÉE 2010

10 octobre journée contre la PDM
17 octobre journée contre la pauvreté
17 octobre journée de la marche mondiale des femmes
15 novembre lancement campagne fin d'année
25 novembre journée internationale contre les violence contre les femmes
10 décembre anniversaire DUDH

EVENTS@AMNESTY.BE

Vous organisez une exposition, une conférence, une projection, un concert, une fête en lien avec Amnesty ? Envoyez unKcommuniqué détaillé à events@aibf.be, nous en

PROGRAMME DES FORMATIONS D'AMNESTY

La section belge francophone d'Amnesty organise diverses formations prochainement :

11 septembre, de 9h30 à 16h30, à Liège : *Mission et fonctionnement d'Amnesty*

11 septembre, de 9h30 à 15h, à Bruxelles : *Justice pénale internationale*

18 septembre, de 9h30 à 15h, à Namur : *Cycle « Exigeons la dignité » (1er jour)*

25 septembre, de 9h30 à 12h30, à Bruxelles : *La peine de mort : comment convaincre ?*

2 octobre, de 9h30 à 16h45, à Namur : *Cycle « Exigeons la dignité » (2ème jour)*

5 octobre, de 19h30 à 21h, à Charleroi : *Militant-e des droits humains et fier-e de l'être… Comment en parler et défendre ses positions ?*

23 octobre, de 9h30 à 12h30, à Bruxelles : *Homosexualités et droits humains*

23 octobre, de 10h à 16h, à Namur : *La protection internationale des droits fondamentaux*

13 novembre, de 10h à 11h30, à Liège : *1001 façons de soutenir les droits humains avec Amnesty*

13 novembre, de 9h30 à 16h30, à Bruxelles : *Mission et fonctionnement d'Amnesty*

20 novembre, de 9h à 13h, à Bruxelles : *Terrorisme, sécurité et droits humains*

La version détaillée du catalogue des formations (au format pdf) et le bulletin d'inscription sont sur www.amnesty.be/formations

Plus d'infos : formations@aibf.be ou le 02/538 81 77.

COMMENT SOUTENIR L'ACTION D'AMNESTY EN FAVEUR DES DROITS HUMAINS

SI VOUS SOUHAITEZ FAIRE UNE DONATION

Une donation est un contrat par lequel le donateur (= celui qui donne) transmet un bien au donataire (= celui qui reçoit), dans un but désintéressé. Consultez votre notaire ou le site www.notaire.be pour connaître tous les détails des conditions légales d'une donation.

AU CŒUR DES MOMENTS IMPORTANTS DE VOTRE VIE

Entrez dans une chaîne de dons : à l'occasion d'un anniversaire, d'un mariage, d'une naissance ou de toute autre circonstance importante de votre vie, invitez ceux qui vous aiment à soutenir en votre honneur l'action d'Amnesty !

Proposez-leur de faire un don sur le compte 001-2000070-06 d'AIBF, avec une communication reprenant l'événement ainsi que votre nom et prénom (par ex : Anniversaire Nom Prénom). Communiquez vos coordonnées en contactant Michèle Ligot (tél. 02/543 79 06, e-mail mligot@aibf.be) et nous vous enverrons la liste des personnes qui auront répondu à votre appel. Si vous le souhaitez, nous pourrons remercier chaque donateur en votre nom.

LORSQUE VOUS SOUSCRIVEZ UNE ASSURANCE-VIE

Au moment de souscrire une assurance-vie, vous êtes totalement libre de décider qui en sera bénéficiaire[1]. Pourquoi ne pas inscrire Amnesty International Belgique francophone parmi ces bénéficiaires ? Ainsi, votre engagement en faveur des droits humains se poursuivra même après la fin de votre vie.

(1) *Loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre, Art. 106.*

SI VOUS ENVISAGEZ DE RÉDIGER UN TESTAMENT

Quelle sera la situation des droits humains dans 50 ans ? Nul ne peut le prédire aujourd'hui, mais on peut être à peu près certain que le monde aura encore besoin de défenseurs des droits humains. Vous pouvez agir pour que la flamme de l'espoir continue de brûler dans le futur : en rédigeant un testament pour vos proches et en incluant Amnesty parmi les héritiers.

Vos héritiers légaux directs (époux/se, enfants, ascendants si vous n'avez pas d'enfant) bénéficient d'une part légale de l'héritage, appelée part réservataire. Mais vous pouvez disposer librement de la part qui n'entre pas dans cette réserve : la quotité disponible.

De plus, la formule du legs en duo permet d'éviter que des parents plus éloignés (frères et sœurs, cousins, etc.) ne paient des droits de succession élevés, tout en réservant une part d'héritage à Amnesty : celle-ci paie les droits de succession des premiers, tout en s'acquittant de ses propres droits de succession (actuellement de 7 à 12,5% selon la région où résidait le défunt). Pour en savoir plus sur les différentes formules de testament, nous mettons à votre disposition une brochure.

Jean-Marie Pierlot (coordonnées ci-contre) vous renseignera en toute discrétion et, bien entendu, sans engagement de votre part. Il pourra également vous aider à réaliser une simulation du legs en duo.

EXEMPLE DE LEGS EN DUO

Vous léguez à un parent éloigné (cousine, petit-neveu par ex.) ou à un ami un montant de 100.000 €. Ses droits de succession s'élèvent à 50.000 €. Si vous optez pour le legs en duo, vous léguez un montant net de 60.000 € à votre parent éloigné ou à votre ami, et 40.000 € à Amnesty. Celle-ci règle 30.500 € de droits de succession et reçoit 9.500 €.

REJOINDRE LE CERCLE DE CONSCIENCE

Le Cercle de Conscience comporte quelques personnes qui, dans le monde entier, souhaitent s'engager pour l'avenir des droits humains. Comment ? En s'investissant à long terme pour Amnesty International, qui souffle sa cinquantième bougie d'anniversaire en 2011.

POUR RECEVOIR PLUS D'INFOS OU DES BROCHURES :

N'hésitez pas à contacter Jean-Marie Pierlot :
02/543 79 80 (ligne directe) – jmpierlot@amnesty.be.

©Rtf ©CGtextures ©Amnesty

CONGO IN LIMBO
par Cédric Gerbehaye
36,5€

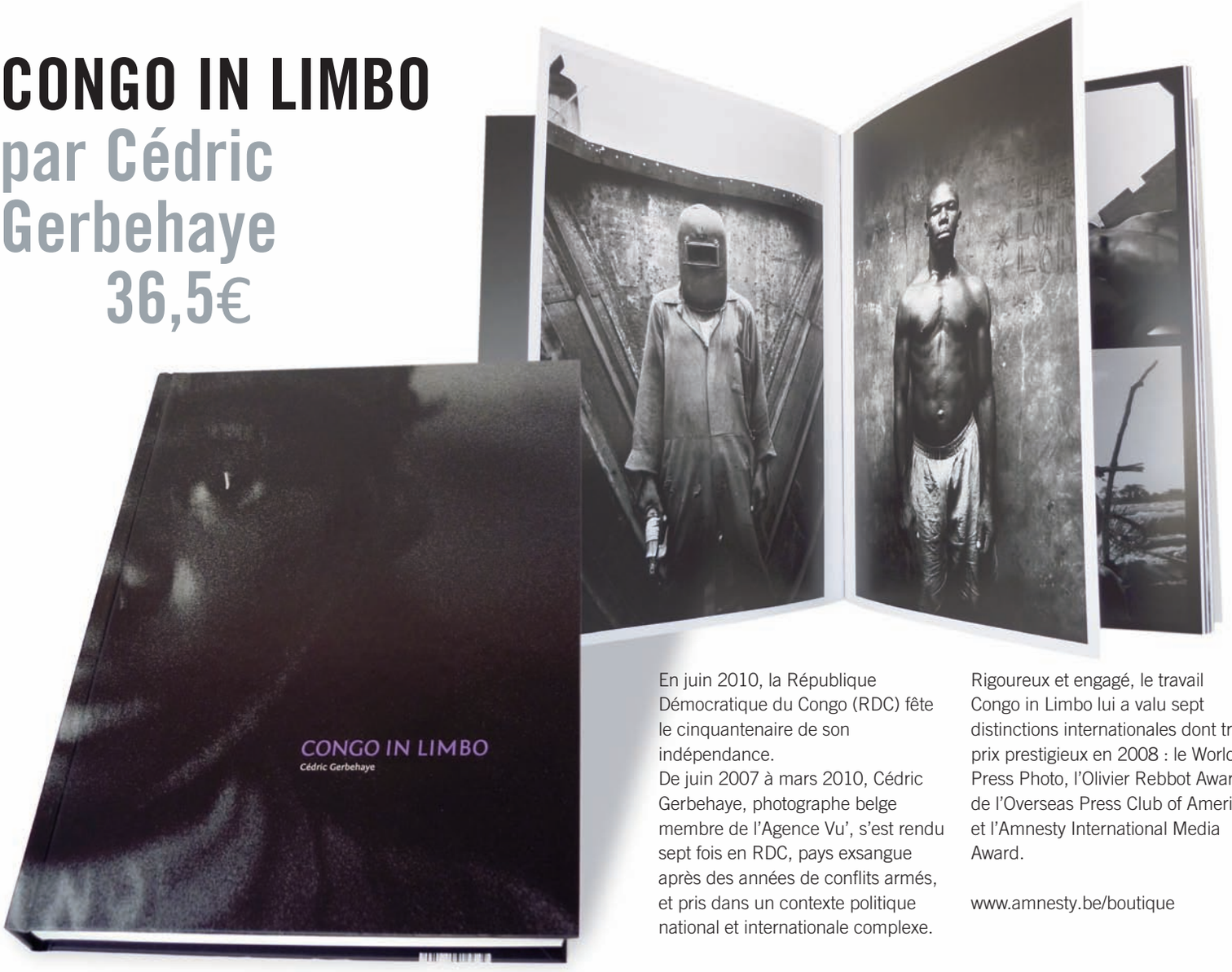

En juin 2010, la République Démocratique du Congo (RDC) fête le cinquantenaire de son indépendance.
De juin 2007 à mars 2010, Cédric Gerbehaye, photographe belge membre de l'Agence Vu', s'est rendu sept fois en RDC, pays exsangue après des années de conflits armés, et pris dans un contexte politique national et internationale complexe.

Rigoureux et engagé, le travail Congo in Limbo lui a valu sept distinctions internationales dont trois prix prestigieux en 2008 : le World Press Photo, l'Olivier Rebbot Award de l'Overseas Press Club of America et l'Amnesty International Media Award.

www.amnesty.be/boutique

AMNESTY INTERNATIONAL

BON DE COMMANDE

À renvoyer à Amnesty International – Rue Berckmans, 9 – 1060 Bruxelles ou par fax au 02 537 37 29

(en MAJUSCULE svp) Nom : Prénom :

Rue : N° : Bte :

Code postal : Localité :

Tél. : E-mail :

	Quantité	Prix à l'unité	Montant total
Congo in Limbo		36,5	
Participation aux frais postaux et administratifs			5,0
Pour soutenir Amnesty, je fais un don complémentaire de			
MONTANT TOTAL en euros			

Date et signature :

VOUS POUVEZ COMMANDER

PAR COURRIER :
Amnesty International, rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles

PAR FAX : 02 537 37 29

VIA INTERNET :
www.amnesty.be/boutique

PAR E-MAIL :
vdevillers@aibf.be

NOS BOUTIQUES :
Rue Berckmans,9
à 1060 Bruxelles
Rue Souveraint Pont,11
à 4000 Liège

Je règle ma commande par

❍ Carte VISA ou EUROCARD, veuillez remplir précisément les cases ci-dessous :

N° carte :

Date d'expiration :

❍ Virement bancaire. Je recevrai un bulletin de virement à la réception de ma commande.

Manifestion samedi 19 juin à Bruxelles devant l'ambassade birmane. Amnesty y dénoncait l'assignation à résidence imposée depuis des années à l'opposante birmane Aung San Suu Kyi. *"Aung San Suu Kyi est en résidence surveillée depuis 14 ans déjà. Aujourd'hui, c'est son anniversaire, c'est pourquoi nous manifestons. Au total, nous avons rassemblé 4100 témoignages de soutien que nous allons remettre au personnel de l'ambassade"*, a déclaré Françoise Guillitte, la porte-parole. Photo : ©Thierry Dethier.

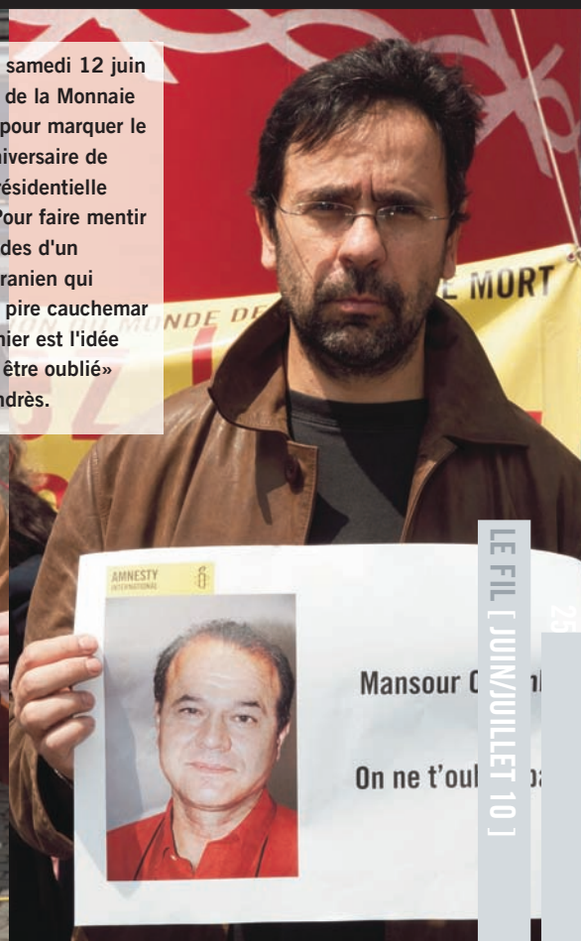

Manifestion samedi 12 juin sur la place de la Monnaie à Bruxelles pour marquer le premier anniversaire de l'élection présidentielle iranienne. Pour faire mentir les inquiétudes d'un journaliste iranien qui écrivait «Le pire cauchemar d'un prisonnier est l'idée qu'il puisse être oublié» Photo : ©Andrès.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LE 20 JUIN, JOURNÉE MONDIALE DES RÉFUGIÉS

La Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés définit le réfugié comme une personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. »

Les réfugiés ont quitté leur pays parce qu'ils n'avaient pas le choix et craignaient pour leur sécurité ou celles de leur famille. Souvent les autorités de leur pays ne peuvent pas ou ne veulent pas les protéger ; parfois, ce sont précisément les pouvoirs publics qui les persécutent. Si d'autres pays ne leur offrent pas le refuge et le soutien qui leur est nécessaire, ils risquent dans bien des cas des atteintes aux droits humains et même la mort.

Le 20 juin, manifestez votre soutien aux droits des réfugiés.

IRAK : PAS DE REFUGE POSSIBLE

Les Irakiens qui ont trouvé refuge à l'étranger, en particulier dans des pays d'Europe de l'Ouest, risquent d'être renvoyés de force et exposés de nouveau aux dangers qui les avaient poussés à fuir leur pays.

Chaque mois, des centaines de civils sont tués ou blessés dans les violences qui continuent à déchirer l'Irak. Rien que la première semaine d'avril 2010, plus de 100 civils ont été tués dans des attentats-suicides et d'autres attaques ciblées. Le mois précédent – au cours duquel se sont déroulées les élections parlementaires – au moins 200 civils avaient été tués, et sans doute bien davantage.

Les civils sont toujours les principales victimes. Beaucoup d'entre eux sont visés en raison de leur religion, de leur origine ethnique ou de tout autre élément d'ordre identitaire, ou encore parce qu'il s'agit de défenseurs des droits humains, de journalistes ou de militants politiques.

En février 2010, par exemple, huit chrétiens ont été tués dans des attaques ciblées à Mossoul. Le 13 avril, Omar Ibrahim Al Jabouri, un journaliste de la chaîne de télévision Rasheed, a perdu ses deux jambes lorsqu'une bombe fixée à son véhicule a explosé.

Les hommes et les femmes qui contestent les rôles liés aux genres ou les codes moraux traditionnels font encore l'objet d'attaques de groupes armés ou de milices, et peuvent même être agressés par des proches, qui considèrent parfois qu'ils défendent l'« honneur » de la famille.

Les groupes armés, comme la branche irakienne d'Al Qaïda, sont responsables de la plupart de ces homicides. Néanmoins, les forces de sécurité irakiennes et étrangères, ainsi que les milices, ont également fait preuve d'un profond mépris pour la sécurité des civils. Une vidéo rendue publique en avril 2010 en est une illustration brutale : elle montre des militaires américains en train de tuer des civils, y compris des professionnels des médias, depuis un hélicoptère survolant Bagdad ; les faits remontent à 2007.

Malgré la violence qui sévit actuellement en Irak et qui fait l'objet d'un nouveau rapport d'Amnesty International intitulé *Civilians under fire*, certains États européens continuent à renvoyer de force des personnes dans ce pays. En 2009, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède ont expulsé des dizaines d'Irakiens vers les zones les plus dangereuses, notamment le centre du pays, et ce en violation des directives du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

Le 30 mars 2010, les Pays-Bas ont renvoyé de force au moins 35 Irakiens à Bagdad. Certaines de ces personnes ont fait part de leurs craintes à Amnesty International. Parmi elles figurait un jeune homme de 22 ans : ce Turkmène chiite est originaire de Tal Afar, ville située au nord de Mossoul, où des centaines de civils ont été tués au cours des dernières années au cours d'épisodes violents motivés par l'intolérance religieuse ou des considérations politiques, et où les violences se poursuivent. À la mi-avril, il était toujours bloqué à Bagdad.

© James Morgan

AGISSEZ

Appelez les gouvernements, en particulier ceux du Danemark, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède, à ne renvoyer personne de force en Irak tant que les violences persistent et que la stabilité n'a pas été restaurée.

Le 8 mai 2010, les militants d'Amnesty International se sont réunis à la plage de Bondi à Sidney et à d'autres endroits à travers l'Australie pour former des chaînes humaines et montrer leur solidarité envers les réfugiés qui fuient la guerre et la persécution.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.amnesty.be/refugies

LES CAMPAGNES D'**AMNESTY INTERNATIONAL** S'EFFORCENT D'OBTENIR LA JUSTICE ET LA LIBERTÉ POUR TOUS ET DE MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE POUR UN MONDE MEILLEUR, QUE CE SOIT LORS DE CONFLITS TRÈS MÉDIATISÉS OU DANS DES ENDROITS OUBLIÉS DE LA PLANÈTE.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?
Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafouent les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.

Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.

Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

NOM

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

www.amnesty.be

Veuillez retourner le formulaire ci-dessus à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par fax au 02/537.37.29.

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne, en allant sur http://www.amnesty.be/membres

Vous pouvez agir tous les jours pour des individus en danger en vous rendant sur : http://www.isavelives.be

UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS AU INFORMÉS!

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par mail à Michèle Ligot - mligot@amnesty.be.

NOM PRÉNOM

N° DE MEMBRE

ADRESSE

TÉL. GSM

E-MAIL

Agir par sms, c'est à la fois signer les pétitions d'Amnesty et soutenir financièrement son action.

VOTRE GSM PEUT SAUVER DES VIES

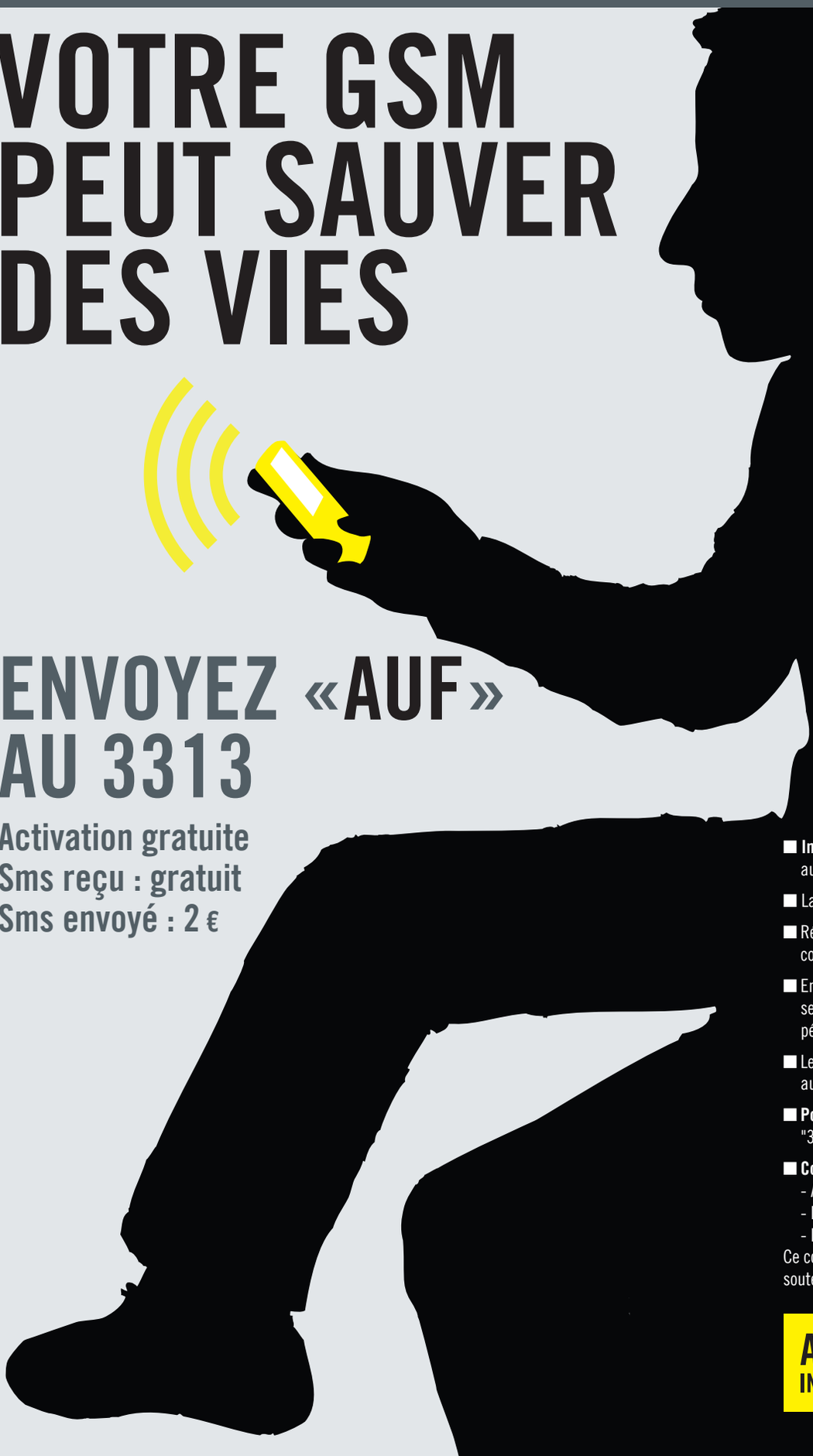

ENVOYEZ «AUF» AU 3313

Activation gratuite
Sms reçu : gratuit
Sms envoyé : 2 €

- **Inscription :** envoyez le message "**AUF**" au numéro "3313".
- La pétition vous sera envoyée par sms le mercredi à 14h.
- Répondez au message avec votre nom, prénom et coordonnées au numéro "3313" pour signer la pétition.
- Envoyez autant de réponses que vous le souhaitez. Une seule réponse avec vos coordonnées sera reprise pour la pétition, les autres seront considérées comme don.
- Les signatures récoltées sont envoyées vers les autorités chaque mercredi suivant.
- **Pour se désabonner :** envoyer le message "STOP" au "3313". Votre désabonnement sera effectif sans délai.
- **Coût :**
  - Activation et abonnement : gratuit.
  - Le message que nous vous envoyons : gratuit.
  - Le message lorsque vous nous répondez : 2 €.

Ce coût permet de financer le service et de soutenir Amnesty pour l'ensemble de ses activités.

AMNESTY INTERNATIONAL